



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

## **AVIS PUBLIC**

Veillez prendre avis que la directrice générale secrétaire-trésorière déposera, lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord qui se tiendra le 20 mars à 15 h 00, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018.

Cette séance du Conseil aura lieu à l'Hôtel de région situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

Le présent avis vous est donné en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 13<sup>e</sup> jour de mars 2019.

**La directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie,**

**DANIELLE CLÉMENT**